

MAIRIE D'IPPLING

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

Le compte-rendu de la séance du 10 janvier 2026 est approuvé.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric FERRY, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. Philippe LEGATO, Maire, Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : 462.897,15 € Restes à réaliser : 168.800,87 €
- Recettes : 546.889,51 € + 56.172,04 € (report) = 603.061,55

Excédent de clôture : 140.164,40 €

Fonctionnement :

- Dépenses : 604.774,09 €
- Recettes : 754.545,18 € + 160.764,65 (report) = 915.309,83 €

Excédent de clôture : 310.535,74 €

RESULTAT : Excédent : 450.700,14 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric FERRY, délibérant sur le compte financier unique « Lotissement Baechel » de l'exercice 2025 dressé par M. Philippe LEGATO, Maire, Après s'être fait présenter le Budget Primitif, lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : 106.105,62 € + 40.377,55 (report) = **146.483,17 €**
- Recettes : **0 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : 106.105,62 €
- Recettes : 106.105,62 € + 55.936,04 = **162.041,66 €**

RESULTAT : 55.936,04 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte financier unique « Lotissement Baechel » 2015.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes désirent se porter acquéreurs de parcelles situées au lotissement « Baechel »

Après délibération, le Conseil Municipal décide de céder :

Lot B d'une superficie de 3a 80ca au prix de 7.000,00 € HT de l'are, d'un montant de 26 600 € HT soit 31920 € TTC à Monsieur Jean-Paul BRACH et Madame Micheline GLADEL épouse BRACH.

Et Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte de vente permettant de réaliser cette cession

Le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes désirent se porter acquéreurs de parcelles situées au lotissement « Baechel »

Après délibération, le Conseil Municipal décide de céder :

Lot C d'une superficie de 4a 04ca au prix de 7.000,00 € HT de l'are, d'un montant de 28 280 € HT soit 33936 € TTC à Monsieur Jean-Paul BRACH et Madame Micheline GLADEL épouse BRACH.

Et Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte de vente permettant de réaliser cette cession

Le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes désirent se porter acquéreurs de parcelles situées au lotissement « Baechel »

Après délibération, le Conseil Municipal décide de céder :

Lot D d'une superficie de 6a 64ca au prix de 7.000,00 € HT de l'are, d'un montant de 46 480 € HT soit 55 776 € TTC à Monsieur Florian Gernez HACIN et Madame Cindel Antonia JACOB.

Et Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte de vente permettant de réaliser cette cession

Le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes désirent se porter acquéreurs de parcelles situées au lotissement « Baechel »

Après délibération, le Conseil Municipal décide de céder :

Lot F d'une superficie de 7a 51ca au prix de 7.000,00 € HT de l'are, d'un montant de 52 570 HT soit 63 084 € TTC à Monsieur ALAIMO Roberto et Madame GANGLOFF Stéphanie.

Et Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte de vente permettant de réaliser cette cession

Le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes désirent se porter acquéreurs de parcelles situées au lotissement « Baechel »

Après délibération, le Conseil Municipal décide de céder :

Lot G d'une superficie de 6a 46ca au prix de 7.000,00 € HT de l'are, d'un montant de 45 220 HT soit 54 264 € TTC à Monsieur BRITSCHER Nicolas et Madame WAISSE Marion

Et Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte de vente permettant de réaliser cette cession

Divers : Problème de chauffage locataires école primaire, mettre une pompe à chaleur dans les logements.

Vu par nous, Philippe LEGATO, Maire de la commune d'IPPLING, pour être affiché le 13 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A IPPLING, le 12 mars 2026

Le Maire

Philippe LEGATO